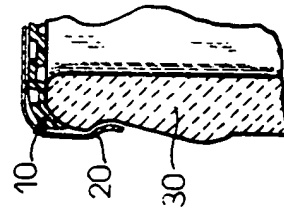
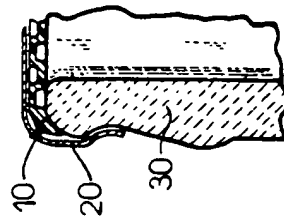


**Fig. 3B.**



**Fig. 3A.**



**Joint pour bouchon ou capsule.**

Société dite : ÉTABLISSEMENTS PIERRE REMY ET CIE résidant en France (Seine).

Demandé le 4 décembre 1964, à 16<sup>h</sup> 28<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré par arrêté du 6 décembre 1965.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 3 de 1966.)

FRANCE  
DIV.*(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

La présente invention se rapporte d'une manière générale au bouchage des récipients ou analogues, et concerne plus particulièrement les organes de bouchage rigides, tels que les bouchons vissés en matière moulée ou les capsules métalliques serties.

En association avec les organes de bouchage du type concerné, il est le plus souvent prévu un joint en matière souple destiné d'une part à améliorer l'étanchéité de la fermeture et d'autre part à éviter le contact du liquide contenu dans le récipient avec la matière constituant le bouchon ou la capsule. Ces joints ont été réalisés en produits divers, tels que liège naturel, aggloméré de liège nature ou enrobé, carton-feutre, bois blanc, etc.; actuellement, ces joints sont le plus souvent réalisés en matière plastique souple, par exemple du type polyamide, dont la facilité de mise en œuvre et surtout l'inaltérabilité sont particulièrement avantageuses dans cette application; ces matières ont toutefois l'inconvénient d'être trop peu compressibles pour qu'une bonne étanchéité de fermeture soit garantie par simple compression du joint; les joints réalisés en matière plastique souple sont donc habituellement pourvus de structures tels que bourrelets ou lèvres périphériques dont la forme, en général complexe, est étudiée pour pallier le manque de compressibilité du matériau. Si les joints ainsi conçus peuvent garantir une bonne étanchéité de fermeture, ils présentent par contre l'inconvénient de mal se prêter à la distribution automatique, car devant pour la plupart être mis en place dans une orientation déterminée et surtout car particulièrement sujets à accrochage mutuel.

L'invention vise à réaliser un joint en matière plastique souple, qui, par sa forme particulière, garantisse une étanchéité de fermeture parfaite tout en étant facilement distribuable par voie automatique.

A cet effet, et selon une première caractéristique

de l'invention, le joint est constitué par un disque d'épaisseur sensiblement constante comportant au moins au voisinage de son rebord une série de dépressions annulaires disposées concentriquement et en alternance sur ses deux faces.

Le joint conforme à l'invention a donc pour premier avantage de présenter deux faces parallèles sensiblement identiques de sorte que d'une part les joints semblables peuvent glisser facilement les uns sur les autres, puisque leurs faces en contact ne comportent aucune saillie susceptibles de permettre leur accrochage mutuel, et que d'autre part le joint peut être mis en place dans une orientation indifférente. Un autre avantage essentiel du joint de l'invention, lié à l'alternance des dépressions sur ses deux faces, tient au fait qu'il est capable de déformation axiale et/ou radiale de sorte qu'il peut épouser parfaitement la forme du col du récipient et celle du bouchon ou de la capsule, et par conséquent assurer une excellente étanchéité malgré son défaut relatif de compressibilité. Pour ces raisons, le joint conforme à l'invention se prête particulièrement bien à la distribution automatique.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit d'un exemple de réalisation non limitatif illustré sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

La figure 1 est une vue en plan d'un joint en matière plastique souple conforme à l'invention;

La figure 2 est une coupe diamétrale à plus grande échelle du joint de la figure 1; et.

Les figures 3A et 3B illustrent l'utilisation du joint des figures 1 et 2, en position respectivement droite et inversée.

Le joint représenté sur les figures 1 et 2, et désigné dans son ensemble par 10, est constitué par un disque en matière plastique souple par exemple du type polyamide, de forme générale circulaire

siblement constante comportant au moins au voisinage de son rebord une série de dépressions annulaires disposées concentriquement et en alternance sur ses deux faces;

b. L'épaisseur de matière entre les flancs de deux dépressions adjacentes et entre le fond d'une dépression et la face opposée du joint est sensiblement constante, et de préférence faible devant l'épaisseur du disque précité;

c. La section droite des dépressions annulaires précitées est sensiblement rectangulaire et de préférence légèrement évasée;

d. La largeur radiale des dépressions annulaires précitées est supérieure à leur profondeur;

e. Entre le rebord du joint et la plus extérieure des dépressions annulaires précitées est ménagé un bourrelet d'étanchéité dont la largeur radiale est de préférence au moins égale à l'épaisseur du disque précité.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS PIERRE REMY ET C<sup>IE</sup>

Par procuration :

Z. WEINSTEIN